



Date d'envoi au contrôle de légalité : 24 avril 2020

Identifiant de l'acte : 041-224100016-20200424-lmc1DL1018591-DE

Date d'affichage : 28 avril 2020

Date de notification :

DOSSIER N°15 - L'EAU

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 9 du conseil départemental du 16 décembre 2019 fixant le nouveau règlement d'intervention pour le programme d'adduction d'eau potable et d'assainissement,

Vu les demandes de subventions présentées par les communes et EPCI détaillées en annexes n° 1 et n° 2,

Vu les crédits disponibles au chapitre 204 du budget départemental,

Vu le rapport de Monsieur le président du conseil départemental,

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Des aides, au titre du programme d'adduction d'eau potable et d'assainissement, sont attribuées dans les conditions et selon les modalités définies aux annexes n° 1 et n° 2 de la présente délibération, pour un montant global de 46 165 €.

Adopté à l'unanimité.